

LA DÉNOMINATION DU DÉPARTEMENT

Pendant les trois mois durant lesquels la Commission de Constitution travaille au découpage départemental, les noms que porteront les départements ne semblent pas faire l'objet d'une préoccupation particulière. Les départements sont provisoirement nommés par leur chef-lieu, sauf dans les cas où celui-ci n'est pas encore déterminé. On parlera des départements de Vannes, de Rennes, de Nantes, de Saint-Brieuc, mais on parlera de «Basse-Bretagne» à propos du Finistère, car le choix entre Quimper et Landerneau n'est pas encore arrêté. Après avoir hésité entre plusieurs principes de dénomination ⁽¹⁾, la Commission se décide pour des noms d'origine géographique (c'est ainsi que 60 départements reçoivent des noms de rivières). En Bretagne, une première proposition nomme «Côtes-du-Midi» le département de Vannes et «Côtes-du-Nord» celui de Saint-Brieuc. Les députés provençaux s'opposent à l'appellation «Côtes-du-Midi» (curieusement, les députés du Nord ne s'opposent pas à «Côtes-du-Nord»). De toute manière, les Vannetais avaient une autre proposition, la «petite mer», en breton «Mor-bihan». Ce sera le seul département dont le nom est composé à partir d'une autre langue que le Français. Les «Bas-Bretons» ne réussiront pas à faire accepter «Penn-ar-Bed» («Bout-du-Monde»), et devront se contenter de «Finistère». ⁽²⁾

À défaut de rivières ou d'un massif montagneux représentatifs du département, à défaut d'un peu d'imagination de la part des députés de Saint-Brieuc, dont aucun n'était bretonnant, les Côtes-du-Nord resteront Côtes-du-Nord.

Ce nom sera parfois critiqué, mais sans que ces critiques n'amènent leurs auteurs à envisager une procédure pour en obtenir le changement (du moins jusqu'aux années 1950). Certains le trouveront même assez pertinent, tel Jean Rigaud qui commence ainsi sa *Géographie historique du département des Côtes-du-Nord* ⁽³⁾ :

«Dénomination - Le département des Côtes-du-Nord, l'un des cinq formés par l'ancienne province de Bretagne, tire son nom de sa position sur la côte septentrionale de cette province. Cette dénomination, qui lui a été attribuée à défaut de quelque rivière, montagne ou forêt remarquable, convient à la disposition de ses côtes, exposées au nord sur la Manche.»

D'autres ouvrages du XIX^e siècle trouvent le même type de logique à l'appellation du département, comme ce *Guide pittoresque du voyageur en France* pour qui «Il tire son nom de sa position maritime sur le canal de la Manche, qui baigne toute sa partie septentrionale» ⁽⁴⁾.

1 - Outre le nom du chef-lieu, on avait proposé de donner aux départements le nom de leur localisation dans la Province (Bretagne-Ouest, Bretagne-Sud, etc), et même de leur affecter simplement des numéros.

2 - Ils feront pourtant remarquer que leur pays n'est la «fin de la terre» que vu depuis Paris. Pour eux, il est aussi bien un début qu'une fin, idée que rend mieux le mot breton «Penn».

3 - Saint-Brieuc : F Guyon éditeur, 1890. Cet ouvrage, fréquemment cité, a été réédité en 1995 par les Éditions de la Tour-Gilles.

4 - *Guide pittoresque du voyageur en France, par une société de gens de lettres, de géographes et d'artistes* Ed. inc. 1838 (réédité en 1993 par les Éditions du Bastion).

Mais des exceptions vont apparaître, que ne manqueront pas d'utiliser les protagonistes du changement de nom. En 1862, un conseiller général du département, Gaultier du Mottay, critique ainsi la dénomination du département dans son ouvrage intitulé «Côtes-du-Nord» :

« Cette dénomination qui aurait tout aussi bien pu appartenir à des départements voisins dérive moins de l'aspect topographique de notre région que d'un réel embarras. Cette appellation est défectueuse car elle se rapporterait plutôt aux montagnes et falaises qui bordent en partie le Nord de la France qu'à celles qui terminent la Bretagne, dans la même direction. Les départements de la Seine-Inférieure, du Pas-de-Calais, ont une étendue de côtes plus importante sur la Manche et auraient mieux mérité cette appellation. »⁽¹⁾

En 1914, préfaçant l'ouvrage d'un professeur de collège de Dinan, Mgr A. du Bois de la Villerabel, s'élève lui aussi contre le nom du département :

« Le nom des Côtes-du-Nord ne nous apprend rien. Le département offre pourtant une belle étendue de côtes, mais le Finistère en présente un plus large développement, et la Manche mériterait avec autant de raisons le titre qui nous échet en partage. »⁽²⁾

Plus nuancé, un géographe du nom d'Alexis, dans sa *France pittoresque de l'Ouest*, relativise ainsi la pertinence de cette dénomination :

« Le département des Côtes-du-Nord est ainsi nommé de sa position sur la plus septentrionale de nos trois grandes mers, la Manche, qui baigne toutefois d'autres départements situés plus au nord : son nom n'est exact que relativement à la Bretagne. »⁽³⁾

Personne, en tout cas, ne se soucie du fait que le mot «Nord» puisse être synonyme de froid... jusqu'au début des années 1950.

1 - Cité par Alphonse Boulbain dans *Tour d'horizon objectif sur le changement de nom du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1959.

2 - L'ouvrage, intitulé *Ma Bretagne, de la Rance au Douaron*, est de A. Desportes. La citation provient de la documentation personnelle d'Alphonse Boulbain, dont il sera question plus loin (Archives Départementales des Côtes-d'Armor, réf. 138 J 1).

3 - ALEXIS M. G. : *La France pittoresque de l'Ouest. Histoire et géographie des provinces et des départements qu'elles ont formés*. Ed. inc. 1896 (réédité en 1993 par les Éditions du Bastion).

Des Côtes-du-Nord aux Côtes-d'Armor

C'est en 1953, à l'occasion d'une assemblée hôtelière à Perros-Guirrec, qu'apparaît pour la première fois le désir d'entamer une procédure pour obtenir le changement de nom du département. L'initiateur en est Monsieur Pierre Oliveau, patron de l'hôtel «Bellevue» à Saint-Cast, et son idée est de lancer une enquête, en vue d'un référendum (qui n'aura pas lieu), afin de connaître l'état de l'opinion publique sur la question. Cette enquête a pris la forme d'un questionnaire rédigé ainsi :

« 1° - Approuvez-vous l'idée de changer le nom du département ?

2° - Dans l'affirmative, quel nom aurait votre préférence ?

3° - Quel moyen éventuellement préconisez-vous pour réaliser ce changement ? »

Au questionnaire était ajoutée une liste, présentée comme non exhaustive, de quelques noms possibles : « Côte d'Émeraude, Côte d'Armor, Côte d'Arvor, Haute Bretagne, Penthièvre, Rance et Trégor, Ajoncs d'Or ». ⁽¹⁾

Probablement trop peu diffusé, ce questionnaire n'amènera pas un nombre suffisant de réponses pour être réellement représentatif de l'opinion publique, mais il recueillera l'approbation, décisive, de l'Union Départementale des Syndicats d'Initiative. L'UDSI adopte en effet, en 1956, un vœu en faveur du changement de nom, et marque sa préférence pour le nom de «Côtes-d'Armor», avec un «s» à la fin du mot «côte», afin que le changement de nom ne modifie pas le classement alphabétique du département (entre Creuse et Côte-d'Or).

La même année, la municipalité de Guingamp profite de l'ouverture de la foire-exposition annuelle pour demander officiellement au préfet de changer le nom du département ⁽²⁾. La ville de Lannion, pour sa part, émet en conseil municipal un vœu visant « à obtenir l'élimination du mot Nord, mot qui d'ailleurs ne correspond pas à sa situation et porte préjudice à l'industrie touristique. » ⁽³⁾. Les demandes de ces deux villes restent imprécises quant au nom de substitution.

C'est un journal local, *Le Petit Bleu* ⁽⁴⁾, qui, en ouvrant ses colonnes à ses lecteurs en 1958, soumettra la question à un plus large public et sera ainsi le lieu d'un premier débat entre partisans et détracteurs. Si dans l'ensemble les opinions sont plutôt favorables à l'abandon de ce Nord qualifié de « faux et froid », quelques voix se font entendre pour s'opposer au changement. L'argument avancé est principalement le respect d'une appellation « choisie par nos Pères, en pleine jeunesse de la Nation, voici bientôt deux cents ans ». Et cet argument n'est pas sans fondement, car avec l'idée, classique, de respect dû à nos ancêtres, il y a aussi l'idée que c'est bien le temps qui donne sa pertinence à un nom géographique. Pourtant, cet aspect du débat ne sera pas repris par la suite.

1 - Document consulté aux Archives Départementales des Côtes-d'Armor.

2 - La demande faite en 1956 est rappelée dans une lettre adressée au Préfet en 1960 (Archives Départementales des Côtes-d'Armor, ref. 43 W 110).

3 - Registre du Conseil Municipal du 26 avril 1956 (Archives Départementales, id).

4 - *Le Petit Bleu des Côtes-du-Nord* est un hebdomadaire local créé par René Pleven.

En juillet 1959, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Brieuc précise et argumente la demande de l'UDSI en émettant le vœu suivant :

« - *Considérant que le nom de Côtes-du-Nord est manifestement impropre du point de vue géographique, ce département étant dans l'Ouest de la France,*

- *Considérant que cette appellation est incorrecte, le mot «Nord» évoquant le froid, alors que le climat de la Bretagne, essentiellement doux et maritime, n'a rien de commun avec ce qu'il est convenu d'appeler un "climat nordique",*

- *Considérant que le tourisme représente, immédiatement après l'agriculture, la principale ressource du département, et que le préjudice qui lui est causé, spécialement auprès des étrangers, est considérable,*

- *Considérant que plusieurs autres départements qui estimaient, souvent avec moins de raisons que nous, que leur nom leur causait un certain préjudice, en ont obtenu ces dernières années la modification (Charente-Maritime, Seine-Maritime, Loire-Atlantique);*

DEMANDE avec insistance :

- *Que le nom du département des Côtes-du-Nord soit modifié ;*

- *Que le nom adopté soit département des "Côtes-d'Armor" ». ⁽¹⁾*

Ce vœu émis par le Conseil Municipal de la principale ville du département sera le véritable point de départ d'une campagne qui durera trente années. C'est lui qui fera réagir la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord qui, à l'issue de sa séance du 19 octobre suivant, publiera dans la presse régionale un texte intitulé « Un avis autorisé sur le nom du département ». Dans ce texte, la Société d'Émulation ne s'oppose pas au changement mais au choix du nom « Côtes-d'Armor », pour deux raisons qui feront couler beaucoup d'encre dans la presse locale. Le nom « Côtes-d'Armor » serait une tautologie, et il serait incomplet puisqu'il ne désignerait qu'une partie du département.

Côtes-d'Armor, dénomination tautologique ?

« *En breton, "Ar-Mor" signifie « la mer ». « Côtes d'Armor» signifie donc « Côtes de la Mer », ou « Côtes du rivage » et constitue ainsi une tautologie contraire à la logique de la langue française, ce qui ne manquera pas d'être critiqué par les lettrés français et étrangers qui honoreront le département de leur visite, la toponymie étant plus que jamais à l'ordre du jour » ⁽²⁾*

C'est en ces termes que la Société d'Émulation développe son premier argument pour s'opposer au choix du nom « Côtes-d'Armor ». Cette argumentation est un peu légère, et elle fera l'objet d'innombrables contestations, dont les plus sérieuses peuvent être groupées en trois catégories :

1) - En breton, « Armor » est différent de « ar mor ». « Ar » n'est pas seulement un article, c'est aussi un préfixe signifiant « au-dessus de ».

1 - Extrait du registre du Conseil Municipal de Saint-Brieuc, le 10 juillet 1959 (Archives Départementales des Côtes-d'Armor, réf 43 W 110).

2 - « Un avis autorisé sur le nom du département », *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1959. Publié dans *Ouest-France* le 27 octobre.

«Armor» s'écrivant en un seul mot, c'est bien du préfixe qu'il s'agit, et non de l'article. « Côtes-d'Armor » ne signifie donc pas « Côtes-de-la-mer » mais « Côtes-au-dessus-de-la-mer », ce qui est déjà un peu moins tautologique. ⁽¹⁾

2 - Le mot « Côte » a, en géographie, un double sens : « *pente qui forme l'un des côtés d'une colline* » (premier sens, attesté au XII^e) ou « *rivage de la mer* » (deuxième sens, attesté au XVI^e). Le premier sens est largement utilisé dans les noms de lieux français, notamment pour l'appellation des vignobles : Côtes du Rhône, du Roussillon, du Ventoux, de Beaune, de Nuit, etc. Or, employé dans ce sens, « Côtes-d'Armor » n'est pas un pléonasme. Et les côtes dont il est question (déjà dans le nom de « Côtes-du-Nord ») ne peuvent pas être uniquement des rivages, sinon elles ne désigneraient pas la totalité du département. ⁽²⁾

3 - « Armor » est un nom propre, francisé mais d'origine bretonne. De la même manière, Islande est aussi un nom propre francisé, d'origine Islandaise. Or il n'y a pas tautologie lorsqu'on parle des glaciers d'Islande, bien que le mot « Islande » signifie « pays des glaces ». Il n'y a pas tautologie, parce que les mots susceptibles de signifier la même chose ne sont pas de la même langue ⁽³⁾. D'ailleurs, comment devrait-on nommer le Mont du Menez (sommet des Côtes-d'Armor), sachant que Menez, en Breton, signifie précisément « mont » (ou « montagne ») ?

Armor opposé à Argoat ?

« *“Ar-Mor” s’oppose à “Ar-Goat” et au moment où l’on s’efforce de développer le tourisme dans cette région intérieure du département, il paraît regrettable d’employer un terme préjudiciable au but que l’on recherche.* » ⁽⁴⁾

Cet argument paraît beaucoup plus recevable, surtout lorsqu'on sait que les partisans des « Côtes-d'Armor » sont principalement des professionnels du tourisme, et que le tourisme du département est essentiellement côtier. Mais il entre quelque peu en contradiction avec l'argument précédent : si le nom « Côtes-d'Armor » est tautologique, c'est bien parce que le mot « côte » désigne, selon la Société d'Émulation, le littoral. Or, en ce sens, l'intérieur des terres est déjà exclu dans l'appellation « Côtes-du-Nord »... le nouveau nom ne ferait donc que confirmer une exclusion déjà sous-entendue.

Mais il est un autre argument, beaucoup plus solide, que défendront les partisans du changement : « Armor », quelle que soit son étymologie, est devenu un nom propre désignant la Bretagne toute entière. En témoignent aujourd'hui, dans la langue française, l'Armorique (bien connue des lecteurs d'Astérix) et le Massif Armoricaïn (recouvrant l'Argoat) dont tous les élèves de l'école de Jules Ferry ont vu le nom sur les cartes de géographie de la petite école.

1 - Réf. Roparz HÉMON : *Dictionnaire breton-français*. 2 volumes. Brest : Al Liamm, 1970-73.

2 - Réf. *Petit Robert*, 1993.

3 - Dans le sens qui nous intéresse ici, la tautologie est la « *répétition inutile de la même idée sous une autre forme* » (Petit Robert). Lorsque la même idée est exprimée dans deux langues différentes, on ne peut pas dire que la répétition soit inutile.

4 - « Un avis autorisé... » *op. cit.*

L'histoire a voulu que l'on dise «Armorique» et non «Argoatique», car l'histoire de la Bretagne est indissociable de sa relation à la mer. « *Cette mer qui la presse, qui l'érode, qui la fouille et la cisèle amoureusement depuis des siècles, s'ouvre aux estuaires des fleuves bretons en de longues percées qui sont les vestibules naturels, les voies royales menant au cœur du pays.* », écrivait l'académicien Charles Le Goffic, qui concluait: « *C'est une même chose pour les Bretons que la Bretagne et la mer; ils donnent à toutes les deux le même nom maternel et puissant : ARMOR..* »⁽¹⁾

L'engagement d'Alphonse Boulbain

La prise de position de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord sera le coup d'envoi de l'engagement du plus fidèle défenseur des « Côtes-d'Armor », Alphonse Boulbain (1910-1995). Celui que l'on surnommera « Papy Armor » était, en 1959, le président de l'Union Départementale des Syndicats d'Initiative (UDSI). Il fera du changement de nom du département une affaire personnelle, recherchant des documents anciens témoignant que, déjà au siècle dernier, certains «érudits» s'étonnaient de cette appellation de « Côtes-du-Nord ». Il adressera des centaines de lettres à ses détracteurs, contactera les départements de Seine-Maritime et de Loire-Atlantique pour évaluer le coût réel d'un changement de dénomination et s'informer sur les procédures à suivre. Il archivera, avec une certaine objectivité, aussi bien les arguments favorables que les contre-arguments, et constituera ainsi, en trente ans, un dossier considérable occupant, selon ses propres termes, « *le volume d'un Grand Dictionnaire Larousse* ». ⁽²⁾

Sa principale action « militante » sera en direction des communes du département. Il rédigera à leur intention deux fascicules, « Un tour d'horizon objectif sur le changement de nom du département des Côtes-du-Nord », en 1959, et « Vers le changement de nom du département des Côtes-du-Nord » en 1960. Ces fascicules constituent, en dehors des articles parus dans les périodiques ⁽³⁾, les seules publications sur le sujet. ⁽⁴⁾

Son principal succès lui viendra d'ailleurs des communes, puisque 307 d'entre elles (le département en comptant 372), à la suite d'un débat en conseil municipal, adresseront une lettre à leur sous-préfet respectif pour solliciter le changement de nom ⁽⁵⁾.

1 - Charles Le Goffic : *L'âme bretonne*. Cité par Alphonse Boulbain dans *Tour d'horizon objectif sur le changement de nom du département des Côtes-du-Nord*. *Op. cit.*

2 - Les notes qu'Alphonse Boulbain utilisait lors de ses conférences sont consultables à la Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc. L'ensemble de sa documentation est aux Archives Départementales des Côtes-d'Armor (réf. 138 J 1 à 138 J 10).

3 - Parmi les périodiques ayant approfondi quelque peu le sujet, on notera le numéro spécial du *Magazine* 22 paru en 1989 et le supplément au *Télégramme de Brest* du 8 mars 1990.

4 - Imprimés par les Presses Bretonnes, à Saint-Brieuc, ces deux fascicules de 16 pages (format A5) seront distribués aux communes mais ne seront pas à proprement parlé publiés. Ils sont consultables dans certaines bibliothèques municipales du département et aux Archives Départementales.

5 - Les 307 communes reprendront dans leur lettre tout ou partie des arguments présentés par le conseil municipal de Saint-Brieuc (op. cit.). Seules 6 communes se prononceront contre, 4 n'argumentant pas leur position, 2 craignant des complications inutiles. Enfin 12 communes choisiront de ne pas se prononcer. Toutes ces lettres ont été transmises au préfet et sont aujourd'hui déposées aux Archives Départementales (réf. 43 W 110).

Alphonse Boulbain sera également soutenu par le Conseil Général, qui votera, le 20 avril 1962 et presque à l'unanimité, le désir de changer de nom, et par le préfet Pierre Déjean qui écrira une lettre dans le même sens au ministre de l'Intérieur⁽¹⁾.

Le premier échec

En 1962, la Commission de révision des noms de communes, à qui étaient confiées les questions de changement de nom des départements, rejette simultanément la demande des Alpes-Maritimes qui souhaitaient s'appeler « Côte-d'Azur » et celle des Basses-Alpes qui voulaient s'appeler « Alpes-de-Provence ». La nouvelle ne fait pas grand bruit et personne n'y prête attention dans les Côtes-du-Nord. Elle constitue pourtant une forme de jurisprudence pour ce qui sera sans doute le plus valable des arguments soutenus par les opposants au projet.

Ce que la commission reproche aux deux départements demandeurs, c'est de vouloir s'approprier un toponyme qui correspond à un territoire bien plus vaste que le leur : la Provence Alpine ne s'arrête pas aux Basses-Alpes et la Côte d'Azur s'étend aussi sur le Var et les Bouches-du-Rhône⁽²⁾. La même année, l'Association de Défense des Sites de l'Armor prend position contre les « Côtes-d'Armor », soutenant que l'Armor s'étend sur toute la Bretagne. Le conseil municipal de la ville de Brest s'exprime dans le même sens, affirmant que le département armoricain qui possède la plus grande longueur de côtes, c'est le Finistère. En 1964, enfin, la commission de révision prend position contre le changement de nom en reprenant les arguments de la Société d'Émulation et en ajoutant que « d'autres départements bretons seraient en droit de revendiquer la même appellation »⁽³⁾.

On peut remarquer ici que le Conseil Général a probablement commis une erreur tactique en ne se préoccupant pas suffisamment des départements voisins. Le droit pour des habitants de modifier le nom de leur pays peut sans doute être assimilé à une variante du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », mais ce droit s'accompagne implicitement d'un devoir, celui de respecter les autres peuples. Or si l'on en croit le registre des délibérations du 20 avril 1962, les conseillers généraux n'avaient pas ce souci en tête :

«- René Pleven [président du C.G.] : Le Préfet, dans son rapport, avait mentionné l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour ceux qui désirent le changement de nom du Département, à consulter les autres départements. Est-ce que vous estimez que cette consultation doit être faite par nous ?

- Nombreuses voix : « Non, non ! »

- Vous préférez qu'elle soit faite par l'autorité supérieure ?

- Nombreuses voix : « Oui, oui ! »

La consultation sera effectivement faite par «l'autorité supérieure», et la réponse des départements voisins sera négative.

1 - Dans son enthousiasme, le préfet écrira que « 307 conseils municipaux ont émis des vœux analogues alors que douze autres ont préféré ne pas prendre partie », omettant ainsi de signaler les six refus (lettre du 26 juin 1962, Archives Départementales).

2 - Devant la ferme opposition du Var et des Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes abandonneront leur demande. Les Basses-Alpes, par contre, réitéreront la leur en proposant cette fois de s'appeler « Alpes-de-Haute-Provence », ce qui définit mieux leur territoire, et obtiendront satisfaction en 1970.

3 - Avis rendu le 3 septembre 1964 et transmis par Roger Frey, ministre de l'Intérieur.

4 - Document : Archives Départementales.

Le deuxième échec

Entre 1978 et 1980, l'UDSI, devenue UDOT (Union Départementale des Offices de Tourisme), tentera de relancer la demande en proposant cette fois le nom « Côtes-de-Granite », suggéré en 1959 par la Société d'Émulation. Mais ce nom ne soulèvera aucun enthousiasme et l'idée sera vite abandonnée. On se souviendra alors que la Bretagne est un peuple de bardes et que les Bretons sont tous un peu des poètes. Et même s'il s'agit là d'un stéréotype parmi d'autres, comme l'explique Catherine Bertho ⁽¹⁾, il était difficile d'imaginer que soit accepté sans difficulté un changement de nom qui ne tiendrait aucun compte de la musicalité des mots.

Car le nom « Côtes-d'Armor », qu'il soit ou non tautologique, qu'il représente bien ou mal le territoire départemental, présente surtout l'avantage d'avoir une consonance et une rythmique proches du nom « Côtes-du-Nord » dont il est sensé prendre la place dans la mémoire collective. Et c'est certainement la raison pour laquelle les autres noms proposés (et il y en eut beaucoup) n'ont jamais soulevé un enthousiasme comparable. Cet aspect de la question n'apparaît ni dans les archives d'Alphonse Boulbain, ni dans les nombreux articles de presse qui ont traité du sujet. Sans doute ne paraissait-il pas assez « sérieux ». Pourtant, c'est bien le meilleur argument qui aurait pu être opposé aux contre-propositions de la Société d'Émulation (qui suggérait aussi « Côtes-du-Norrois ») ou à la Commission de Révision (qui suggérait « Côtes-de-Penthièvre » et « Côtes-d'Arrée »). Car il fallait bien que le nouveau nom s'inscrive facilement dans la culture collective, aussi bien des habitants du département que des Français en général, et même des étrangers, puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à fréquenter la Bretagne. Or le mot « Côtes » n'est pas à lui seul suffisamment évocateur, à l'inverse des Alpes, des Pyrénées, de la Charente, de la Seine ou de la Loire, que conservaient dans leur dénomination les départements qui avaient précédemment changé de nom.

Vers un changement officieux, ou l'efficacité de la méthode Coué

Charles Josselin avouera dans une interview au Télégramme de Brest du 8 mars 1990 que si le changement ne s'était pas fait « par la voie légale », les Costarmoricains auraient « *cherché une manière détournée, d'une façon ou d'une autre, pour parvenir à un changement même officieux* ». De fait, le Conseil Général avait, bien avant 1990, incité tous les organismes privés ou publics, lorsqu'ils n'étaient pas tenus à une dénomination légale, à mentionner « Côtes-d'Armor » dans leur intitulé.

Ainsi la Foire de Saint-Brieuc, la Fédération du bâtiment, la Mutuelle familiale, la SPA, et des dizaines d'autres entreprises ou associations diverses se sont-elles baptisées « des Côtes-d'Armor ». Les modifications étaient d'autant plus faciles que la création du code postal (le 23 mars 1972) avait supprimé le nom du département dans le libellé officiel des adresses. Il était donc possible d'écrire, tout à fait légalement, « Département 22 », et de mentionner en dessous : « Côtes-d'Armor ». La mairie de Saint-Brieuc poussa même ce petit jeu un peu trop loin, en imprimant « Département des Côtes-d'Armor » sur son papier à lettre.

1 - Catherine Bertho dénonce même là un cas typique de déterminisme environnemental : « Le Breton serait poète parce qu'il habite un pays poétique, fait de vent, de mer déchaînée et de roches de granit ». « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype ». *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n° 35. 1980. Page 50.

Les réactions ne se firent pas attendre, Société d'Émulation en tête, et un vif rappel à l'ordre lui fut adressé par le Ministre de l'Intérieur.

Quoiqu'il en soit, la méthode n'a pas manqué d'efficacité : puisque c'est l'usage qui fait la validité d'un nom géographique, il fallait bien commencer par l'usage. Cette campagne officieuse sera d'ailleurs suivie d'un étrange retournement, car comme on le verra plus loin, l'arrivée des Côtes-d'Armor sera mise en scène par une campagne publicitaire considérable, appuyée sur un nécessaire effet de surprise. Consigne sera donc donnée, quelques temps avant le changement officiel, de revenir aux « Côtes-du-Nord », pour tous ceux qui avaient anticipé l'événement ⁽¹⁾.

L'aboutissement

Après l'échec des « Côtes-de-Granite », l'UDSI-UDOT ne se trompera pas une deuxième fois, puisque, dans sa dernière tentative, lancée en 1984, elle reprendra le nom « Côtes-d'Armor ». Une attention plus grande sera également portée envers les départements voisins, qui seront consultés, largement informés, et finalement ralliés à la cause. L'argument qui sera mis en avant, c'est que le changement de nom du département, avec l'impact médiatique qu'il ne manquera pas d'avoir, contribuera à faire connaître le beau nom d'Armor, que les Bretons considèrent comme le nom poétique de leur pays. En quelque sorte, les futurs Costarmoriciens ne s'approprient pas l'Armor, ils en revendiquent un « droit d'usage », non exclusif, et d'une façon susceptible d'être utile à l'ensemble de la région.

Il reste que le précédent échec avait laissé de mauvais souvenirs, et Charles Josselin, tout favorable qu'il fut au changement, craignait que le département n'épuise son énergie dans un combat perdu d'avance. De fait, il n'y avait aucun nouvel argument permettant d'espérer que la Commission de Révision réagirait différemment. Ce qui allait relancer d'une façon décisive la procédure, et entraîner l'engagement sans faille du Conseil Général, c'est un événement sportif...

En 1987, le bateau « Côtes-du-Nord » remporte le tour de France à la voile. La presse parisienne parle largement de cette victoire, et prouve, à plusieurs reprises, à quel point le nom du département est ambigu. Parmi les titres faisant la une des journaux, on remarquera : « *Victoire des Nordistes !* », ou « *Dunkerque pavoise, le bateau "Côtes-du-Nord" a gagné* ». Ces quelques bévues suffiront à convaincre Charles Josselin d'engager le Conseil Général dans une dernière procédure. ⁽²⁾

Mais cette fois, les moyens mis en œuvre ne seront pas du même ordre, et Charles Josselin fera jouer ses appuis politiques personnels, qui ne sont pas des moindres, puisqu'il s'agit de Pierre Joxe, Michel Rocard et François Mitterrand ⁽³⁾.

Il tentera notamment de les rassurer sur le point qui les inquiète le plus, le risque de créer un précédent et de crouler par la suite sous d'interminables demandes de changement de nom.

1 - La consigne aurait été donnée dès 1988, selon le témoignage des employés du Comité Départemental du Tourisme, mais je n'en ai pas trouvé de trace écrite.

2 - Délibération et vote du Conseil Général lors de l'assemblée du 22 janvier 1988.

3 - Charles Josselin relate lui-même ses contacts politiques dans le supplément du *Télégramme de Brest* du 8 mars 1990 (page 3).

Il est vrai que d'autres demandes sont latentes : l'Ille-et-Vilaine et la Creuse⁽¹⁾, par exemple, trouvent leur nom trop péjoratif et aimeraient bien en changer, les Pyrénées-Orientales trouvent que leur nom les situe mal, et préféreraient s'appeler « Pyrénées-Roussillon »... Mais ces départements, qui n'ont pas trente ans de procédure derrière eux, ne sont pas près de réunir l'engagement de plus de 300 municipalités⁽²⁾ ni une telle unanimité sur le nom de substitution. Ce fut sans doute là le principal argument qui fit accepter le changement par les plus hautes autorités de l'État.

Avec l'appui actif de Charles Josselin, ce qui va être tout aussi déterminant, c'est la participation des sociétés spécialisées qui seront impliquées dans la procédure. Pour la faire aboutir, tout d'abord, mais aussi pour en tirer ensuite le meilleur parti.

En 1989, la société TMO-Ouest réalise une enquête d'opinion à la demande du Conseil Général, sur un échantillon représentatif de 1000 Français. Les résultats de l'enquête sont présentés ainsi :

À la question «Où situez-vous les “Côtes -du- Nord” ?» (sur une carte aveugle)

- 40% les situent correctement
- 9% les situent en Bretagne
- 15% en Basse-Normandie
- 10% en Haute-Normandie
- 10% dans le Nord
- 16% ailleurs (ou ne savent pas)

À la question «Où situez vous l'Armor ?» :

- 48 % répondent « en Bretagne »
- 7% « à l'ouest de la France »
- 10% « quelque part au bord de la mer »
- 39% « en montagne », ou ne savent pas.

Et TMO-Ouest conclut ainsi : « *Il est remarquable de constater que dès maintenant les Français sont plus nombreux à situer correctement l'Armor (48 + 7 %) que le département des Côtes-du-Nord (40 % + 9 %).* »⁽³⁾

Ce qui est surtout remarquable, c'est l'interprétation que TMO-Ouest fait des résultats de son enquête. Car quelle que soit la manière dont on additionne les chiffres, il est clair que les Français situent mieux les Côtes-du-Nord que l'Armor.⁽⁴⁾

Mais c'est le résultat affiché qui compte, et sans doute pensera-t-on que cette manipulation des chiffres est « de bonne guerre », puisque, au fond, elle ne fait de mal à personne.

1 - En Ille-et-Vilaine, les partisans du changement ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un autre nom. La Creuse, par contre, suit de près l'exemple des Côtes-d'Armor, et milite activement, avec l'aide d'une agence de communication, pour se faire appeler «Côtes-de-Verdure».

2 - À nouveau plus de 300 conseils municipaux se prononceront entre 1988 et 1989.

3 - Les résultats de cette enquête m'ont été communiqués par le Service d'Information et de Communication du Conseil Général.

4 - À moins de considérer, dans le premier cas, que la Basse-Normandie n'est pas dans l'Ouest, et dans le second, que « Ouest de la France » est synonyme de Bretagne... Sinon, les seules données comparables montrent que 49 % des Français situent les Côtes-du-Nord en Bretagne contre 48 % pour les Côtes-d'Armor.

Mais elle signale l'entrée en jeu de spécialistes de la communication, quelque peu empreints des valeurs morales du monde de la publicité pour qui l'efficacité du message passe avant la rigueur de son contenu.

Dès lors, la revendication identitaire s'estompera derrière ce qui deviendra la principale préoccupation : utiliser l'événement comme support publicitaire. C'est là l'argument qu'avait déjà mis en avant Alphonse Boulbain, en 1960, en réponse à ceux qui redoutaient les frais qu'entraînerait un changement de nom : « *Ajoutons que le changement de nom de notre département, lorsqu'il sera officiel, nous vaudra une publicité massive dans la presse. Ce seront des millions gratuits au chapitre de notre propagande touristique et économique.* »⁽¹⁾

Après TMO-Ouest, c'est l'agence UNICOM qui sera chargée, toujours par le Conseil Général, de mettre en œuvre la stratégie de communication d'un événement perçu comme imminent. Avec le slogan « *Quand on perd le nord on gagne les médias* », elle affichait clairement son intention de prendre en charge ce qu'elle appelait « l'amplification événementielle » de l'arrivée des « Côtes-d'Armor ». Dans le même temps, l'agence « Petit et Petit » fut chargée de la communication à l'intérieur même du département, tandis qu'une attachée de presse, Brigitte de Roquemaurel, se voyait confier la charge de contacter et de relancer les grands quotidiens, les magazines, les radios et télévisions.

Avec, entre autres, 37 spots publicitaires de quinze secondes sur toutes les chaînes de télévision, des encarts publicitaires dans toute la presse régionale et nationale, 1400 cassettes vidéos, un courrier à chaque habitant du département (i. e. 200 000 lettres), 6 000 colis promotionnels et 600 dossiers de presse, c'est au total 4 millions de Francs qui seront investis dans la communication de l'événement.⁽²⁾

Les « millions gratuits » dont parlait Alphonse Boulbain (en anciens Francs) n'auront donc pas été si gratuits que cela, et il est très difficile de savoir si l'opération a réellement été rentable⁽³⁾. Ce qui est certain c'est que les oppositions, si virulentes trente ans plus tôt, ne se sont plus manifestées. La Société d'Émulation des Côtes-du-Nord n'a pas exprimé sa désapprobation et, prouvant qu'elle n'est pas rancunière, elle deviendra « Société d'Émulation des Côtes-d'Armor ». La Commission de Révision donnera, en février 1989, un avis favorable sous réserve de l'accord des autres départements et de la région. Enfin après l'avis unanime de la section « Intérieur » du Conseil d'État, le changement sera notifié au Journal Officiel, sous la signature du Ministre de l'Intérieur, le 8 mars 1990.

Les autres départements ainsi que la région n'auront fait aucune difficulté pour donner officiellement leur accord, et les commentaires que l'on pouvait lire dans Ouest-France, le 8 mars, montrent bien que le travail d'information fut, cette fois, bien mieux mené que trente ans plus tôt.

1 - Alphonse BOULBAIN : *Vers le changement de nom du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1960. Page 7.

2 - Soit un surcoût de 2 millions par rapport aux crédits alloués annuellement à la promotion du département.

3 - Depuis 1990, le tourisme a beaucoup progressé dans les Côtes-d'Armor. Mais ce qui est difficile à estimer, c'est la part de cette progression qui revient au changement de nom. Ce que l'on sait, c'est que la répartition entre Armor et Argoat, en chiffre d'affaire comme en fréquentation, n'a pas changé (autour de 80 /20 %).

Pour Charles Miossec, président du Conseil Général du Finistère, « *C'est très bien ainsi. Côtes-d'Armor, cela ne change ni le rang, ni le numéro des Côtes-du-Nord. Cela correspond, par contre, mieux à la situation de ce département. [...] cela n'enlève rien au Finistère qui, il est vrai, bénéficie d'une meilleure localisation de la part des Français* ».

Pierre Méhaignerie, président du Conseil Général de l'Ille-et-Vilaine, déclare quant à lui « *L'Ille-et-Vilaine a voté cette proposition et applaudit des deux mains. Personnellement, je suis très favorable car le changement de nom fait un peu plus rêver. Il correspond mieux à la réalité de l'Armor.* »

Le président du Conseil Général du Morbihan, Raymond Marcellin, se dit « *de tout cœur avec son collègue des Côtes-d'Armor* » et rappelle que le Conseil Général de son département a été le premier à donner un avis (unaniment) favorable. À propos du risque de concurrence, il déclare « *Il y a de la place pour tout le monde, le changement de nom ne changera pas, de toute façon, la géographie* ».

Enfin, pour Yves Bonnot, chargé du tourisme au Conseil Régional, « *Ce changement de nom doit donner une image positive. Elle peut être bénéfique à l'ensemble des départements bretons. Le Conseil Régional l'a appuyé à l'unanimité* ».

Il est remarquable de constater ce qu'une simple épreuve sportive, le tour de France à la voile⁽¹⁾, accompagnée d'une campagne de communication efficacement menée, peut avoir comme effet sur les opinions. Car à bien y regarder, aucun élément nouveau n'a été apporté au dossier entre 1960 et 1990⁽²⁾. On peut même se demander si la légitime revendication identitaire des années cinquante n'a pas été quelque peu éclipsée derrière ce qui est devenu une vaste campagne promotionnelle, au bénéfice presque exclusif des industries touristiques.

Et la question qui se pose maintenant, c'est de savoir si le développement du tourisme, tel qu'il est conçu aujourd'hui, va réellement dans le sens d'une identité locale mieux définie et mieux vécue par les habitants.

1 - Il est vrai qu'il s'agit d'un Tour de France, épreuve sportive à travers laquelle se montrent les régions de France.

2 - Certains ont bien tenté d'établir une relation entre l'importance croissante de l'Europe et la nécessité, pour les touristes étrangers qui allaient être plus nombreux, de bien situer le département... mais l'argument, en lui-même, n'a rien de nouveau.